

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 2 Février 2024

Le vendredi 2 février 2024, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 30 janvier 2024, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Étaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, LEGRAND Isabelle, LECOCQ Catherine,

Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique, PICARD Sylvestre, RICARD Rémi, RONDOT Serge

Étaient excusés : Mme DEFRUIT Claudie donne pouvoir à M GRIMAL Dominique

Mme DEVAUX Katia donne pouvoir à Mme LECOCQ Catherine

Mme SAUVAL Christèle donne pouvoir à Mme CAPON Martine

Mme DESCOUTURES Sonia donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle

M BOCQUET Philippe donne pouvoir à M PICARD Sylvestre

M DÉTRÉ François-Xavier donne pouvoir à M SMERDA Stéphane

Mme CAPLAIN Jessica donne pouvoir à M RONDOT Serge

Était absent : Mr Rémi RICARD

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance à 19h00

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une convention de mise à disposition d'un local communal au profit des associations suivantes : « Comité des parents d'élèves de FOUILLOY » (CPEF) et « Fouill'loisirs »

Ordre du jour abordé :

| | | |
|---|---|---|
| Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 08/12/2023 | | 1 |
| Nomination d'un secrétaire de séance. | | 2 |
| 1 | Délibération portant Autorisation de signature de la convention de co-financement entre la Commune, la Communauté de Communes du Val de Somme et la Société BDL PROMOTION | 2 |
| 2 | Délibération portant Autorisation de signature de la convention Technique et Financière pour les aménagements de l'entrée de Fouilloy sur la RD 23 avec le Département | 3 |
| 3 | Délibération portant Autorisation de signature de la convention relative à la réalisation de plantations de végétaux dans le cadre d'une opération volontaire avec la FDE | 3 |
| 4 | Délibération portant désignation du référent déontologue des élus locaux | 3 |
| 5 | Délibération relative aux Tarifs et Bénéficiaires de la vente de bois de la commune | 4 |
| 6 | Délibération portant Demande de subvention au titre du Fonds d'Appui des Communes Aménagement de l'Espace Public | 4 |
| 7 | Délibération Accroissement Saisonnier d'Activité - recrutement d'un agent technique en espaces verts | 5 |
| 8 | Délibération créant l'emploi permanent d'adjoint administratif de catégorie C | 5 |
| 9 | Délibération créant l'emploi permanent d'adjoint technique en espaces verts de catégorie C | 6 |
| 10 | Délibération Convention de mise à disposition d'un local communal au profit des associations « CPEF » et « Fouill'loisirs » | 6 |
| Questions diverses | | 6 |



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 08 Décembre 2023 :**

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil du 8 Décembre 2023.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

M. le Maire le signe le PV ainsi que Mme NOIRET Isabelle, secrétaire de séance.

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. le Maire propose que M PICARD Sylvestre soit nommé secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

M PICARD Sylvestre est désigné secrétaire de séance

1. Délibération portant Autorisation de signature de la convention de co-financement entre la Commune, la Communauté de Communes du Val de Somme et la Société BDL PROMOTION**Monsieur le Maire prend la parole :**

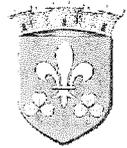
A partir de 2023, la société BDL assure la maîtrise d'ouvrage de la construction du lotissement du « Clos du Marché » constitué de 85 logements à Fouilloy. Le projet d'aménagement urbain prévoit la réalisation d'une voirie nouvelle de 140 ml de longueur sur une emprise de 14 ml afin de permettre la sortie du trafic routier vers la voie communale *chemin de Boves*.

Il appartient à la commune de Fouilloy d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la voie nouvelle. La Communauté de Communes du Val de Somme et la Société BDL Promotion apporteront chacune un fonds de concours correspondant au 1/3 des dépenses d'investissements nécessaires à l'aménagement de la voirie nouvelle.

Le coût de ces aménagements est estimé à 170 734 € HT, soit 196 455 € TTC, sur la base des conditions économiques d'avril 2023 et hors frais de maîtrise d'œuvre.

La Communauté de Communes du Val de Somme et BDL Promotion s'engagent à co-financer ces travaux en apportant chacune un fonds de concours d'un montant arrondi à 56 911 €, correspondant au montant hors taxe estimé des travaux, soit 170 734 €, montant qu'il convient de majorer de 4 % correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention de co-financement.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

2. Délibération portant Autorisation de signature de la convention Technique et Financière pour les aménagements de l'entrée de Fouilloy sur la RD 23 avec le DépartementMonsieur le Maire prend la parole :

Dans le but d'embellir l'entrée de la commune rue Aristide Briand, un dossier de demande d'occupation de voirie comportant le projet de végétalisation a été déposé au département. L'agence routière a émis un avis favorable. Une convention technique et financière doit être signée.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

3. Délibération portant Autorisation de signature de la convention relative à la réalisation de plantations de végétaux dans le cadre d'une opération volontaire avec la FDEMonsieur le Maire prend la parole :

La Fédération Départementale de la Somme a décidé d'organiser une opération de plantations de végétaux pour compenser une partie de ses émissions de dioxyde de carbone.

La commune a présenté un dossier de participation au projet et a obtenu un avis favorable, ce qui se concrétise par l'acquisition de 10 arbres fruitiers.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention de végétalisation

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

4. Délibération portant désignation du référent déontologue des élus locaux

Monsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre

Depuis la loi dite 3DS de février 2021 et son décret d'application publié en décembre 2022, chaque élu local a la possibilité de consulter un référent déontologue. Il appartient à la collectivité de délibérer pour désigner le référent.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple aux situations de conflits d'intérêts dans lesquels ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Feirouz HAMDANE, directrice générale des services de la mairie de Villers-Bretonneux depuis mai 2022 et avocate en droit public au Barreau d'Amiens.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

5. Délibération relative aux Tarifs et Bénéficiaires de la vente de bois de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à M Ludovic BAILLET

Monsieur Baillet explique qu'il est nécessaire d'apporter une précision concernant la vente du bois de la commune et de reformuler la délibération n°3/2021 de la façon suivante :

Le tarif pour 1 stère de bois **enlevé** sera de 25 €

Les bénéficiaires de ce tarif seront les employés et les administrés de la commune.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

6. Délibération portant Demande de subvention au titre du Fonds d'Appui des Communes Aménagement de l'Espace Public

Monsieur le Maire prend la parole

La commune souhaite renouveler et/ou améliorer l'espace public :

- afin de valoriser le quartier « le vallon » : implanter des jardinières pour fleurir l'entrée du village par la chemin de Lamotte Warfusée.

**Arrondissement d'Amiens**

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

- pour améliorer l'accès par les publics concernés aux infrastructures sportives : mettre en place un support trottinette et des supports de cycles à l'entrée des espaces sportifs et des aires de jeux (dans un objectif également de laisser la voiture à la maison) et
- rendre ces espaces plus attractifs en y ajoutant une table de ping-pong,
- afin de maintenir l'espace public en état de propreté, continuer à inciter les concitoyens par l'ajout de poubelles.
- renforcer la sécurité des passages piétons empruntés par les enfants qui se rendent à l'école par l'installation de silhouettes de prévention rétroréfléchissantes

Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Conseil Départemental afin de solliciter le « Fonds d'Appui aux Communes » dont l'aide représente 40 % du coût total HT.

Le plan de financement :

- Le coût total prévisionnel de l'aménagement urbain : 13 096 € HT
- Le Département (aide de 40 %) : 5238.40 €
- Reste à charge pour la commune de 7857.60 €.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et d'approuver le plan de financement

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

7. *Délibération Accroissement Saisonnier d'Activité – recrutement d'un agent technique en espaces verts*

Monsieur le Maire donne la parole à M Ludovic BAILLET :

Monsieur BAILLET informe l'assemblée qu'en prévision de la période estivale et en prenant compte de la prise des congés des agents du technique, il sera nécessaire de renforcer le service « espaces verts et voiries » du 01-04-2024 au 30-09-2024.

La commune fera appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code de Général de la Fonction Publique.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

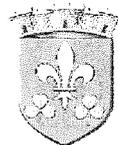
Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

8. *Délibération créant l'emploi permanent d'adjoint administratif de catégorie C*

Monsieur le Maire donne la parole à M Sylvestre PICARD :

Monsieur PICARD informe l'assemblée que le contrat d'adjoint administratif prend fin en juin et que pour les besoins de services il est nécessaire de recruter un agent dans cette fonction.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer l'emploi et de procéder au recrutement.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

9. Délibération créant l'emploi permanent d'adjoint technique en espaces verts de catégorie C

Monsieur BAILLET informe l'assemblée que pour les besoins de services il est nécessaire de recruter un agent en espaces verts.

- Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer l'emploi et de procéder au recrutement.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

10. Délibération Convention de mise à disposition d'un local communal au profit des associations « CPEF » et « Fouill'loisirs »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle NOIRET :

La commune met gratuitement à disposition des associations CPEF et Fouill'loisirs un local partagé situé dans un local communal.

Une convention est mise en place.

- Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 Mrs Stephane SMERDA et François-xavier DETRE

Adopté à l'unanimité



11. Questions diverses

Mme Isabelle LEGRAND précise que chez plusieurs commerçants de la commune l'école a placé des urnes pour la participation au voyage de classe de découverte. Serait-il possible que la commune donne une subvention exceptionnelle.

Mr le maire précise que la commune a déjà donné 6000€ de subvention pour le voyage. Le sujet sera abordé en réunion d'adjoint pour 2024.

La séance est clôturée à 19h54

Le Maire, Yves DUCROCQ

le secrétaire de séance, M Sylvestre PICARD

